

RÈGLEMENT DE LA « RANDO LA 15200 »



Article 1 : Lieu de l'événement

L'association **Mauriac Cantal Rando** organise le dimanche 05 mai 2024 la 2^{ème} édition de la manifestation pédestre dénommée « **Rando la 15200** » avec 4 circuits au programme, au départ de la Salle André Thivet à Mauriac (Cantal)

Article 2 : Les circuits

4 Circuits sont proposés aux participants, avec un départ libre et non groupé :

- *Parcours 1* : Un circuit familial de 10 km et de 180 mètres de dénivelés positifs
- *Parcours 2* : Un circuit de 15 km et de 300 mètres de dénivelés positifs
- *Parcours 3* : Un circuit de 21 km et de 600 mètres de dénivelés positifs
- *Parcours 4* : Un circuit de 35 km et de 1100 mètres de dénivelés positifs

Départ à partir de 07 heures 00 jusqu'à 11 heures 00, pour les parcours 10 et 15 km, jusqu'à 10 heures 00 pour le parcours de 21 km et jusqu'à 08 heures 00 pour le parcours de 35 km.

Article 3 : Les assurances

Responsabilité civile : L'organisateur est couvert par une police d'assurance.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 4 : Conditions de participation

Cette épreuve est ouverte aux licenciés de la FFRandonnée ainsi qu'aux non-licenciés. Il s'agit d'une randonnée sans classement ouverte à toute personne en bonne santé. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure. Les animaux de compagnie ne seront pas acceptés sur le parcours.

Article 5 : Inscription, Tarifs

Les inscriptions se feront par retour du bulletin d'inscription papier à :

Sophie CHADIRAC – Lavaurs - 7 rue des Sagnes - 15200 JALEYRAC, avec le règlement par chèque à l'ordre du MCR – Mauriac Cantal Rando. Il sera possible également de s'inscrire sur place le jour de l'événement ainsi que par un lien sur un site internet dédié aux manifestations sportives.

Le tarif est de 10 euros par personne, gratuit pour les moins de 12 ans. Ce tarif donne droit au café d'accueil, aux ravitaillements sur les circuits et à la collation au retour de la randonnée.

Le paiement du droit d'inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 6 : Sécurité

Tous les parcours seront balisés et en mode randos libres avec départs libres. Remise d'un bracelet avec n° de téléphone organisateurs.

Article 7 : Droit médiatique

Les participants autorisent l'organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur son site internet, page Facebook, des photos et des vidéos sur lesquelles ils figurent lors de la manifestation.

Article 8 : Engagement des randonneurs

Tout marcheur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Les randonneurs doivent être prudents pour eux et pour les autres, et s'engagent à respecter le code de la route, le code forestier, les propriétés privées, les autres participants.

Ils s'engagent également à respecter la nature, à ne rien jeter sur les sentiers, à ramener les déchets sur le lieu de départ et à ne pas emprunter de raccourcis pour éviter d'abîmer la nature.

Chaque participant s'engage à suivre le balisage mis en place par les organisateurs.

Article 9 : Annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries...) ou d'imprévus concernant la sécurité du lieu de la manifestation.

Article 10 : Contact

mail : mauriac.cantal.rando@gmail.com

Téléphone : 06.72.75.65.31

Site internet : <https://mauriac-cantal-rando.sportsregions.fr/>